



SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **11 novembre 2024**, à compter de **19h14** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Présences :

Yves Bourassa, conseiller 1
Linda Pomerleau, conseillère 3
Pierre Dénommmé, conseiller 4
Michel Ayotte, conseiller 5
Luc Bernèche, conseiller 6

Absence : Véronique Lemire, conseillère 2

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Lyne Ash, mairesse, constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 19h14.

2.1 Mot de bienvenue

Madame Lyne Ash, mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi que le public présent.

Madame la mairesse souligne le rôle fondamental que les élus jouent au quotidien dans la vie des citoyens. Le mois de novembre est le mois le plus important de l'année, étant le mois où ils doivent mettre en place le nouveau budget. Leur responsabilité, leur tâche sont non négligeables, ils doivent faire preuve d'une grande habilité, de pragmatisme et d'une vision à long terme, afin d'assurer une gestion optimale des fonds publics tout en répondant aux besoins urgents des citoyens de la communauté.

7644-11-24

3.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts mentionnés.

ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. MOT DE BIENVENUE**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024
 - 5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024
- 6. TRÉSORERIE**
 - 6.1 Compte à payer pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024
- 7. DÉPÔT DE RAPPORTS**
 - 7.1 Rapport de la mairesse
 - 7.2 Rapport des travaux publics
 - 7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement
 - 7.4 Rapport de la DG ₁
 - 7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

- 7.4.2 Suivi – Parc des aînés
- 7.4.3 Suivi – Dépôt d’une demande d’aide financière au PAVL (Programme d’aide à la voirie locale)
- 7.4.4 Suivi – Projet Carte postale
- 7.4.5 Suivi – Résultat de la demande de subvention au Fonds AgriEsprit de FAC
- 7.5 Rapport des Élus
- 8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
- 8.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l’année 2025
- 8.2 Emploi été Canada 2025
- 8.3 Offre de services professionnelle – Daniel Tétreault CPA inc
- 8.4 Avis de motion - Règlement No 272 - Régie interne des séances du conseil
- 8.4.1 Dépôt de projet de règlement No 272 - Régie interne des séances du conseil
- 8.5 Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, violence et d’incivilité au travail.
- 8.6 Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
- 8.7 **Soumission - Nouveaux courriels sur Exchange - Logitem (ajouté)**
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D’INCENDIE**
- 9.1 Présentation Budget 2025 – RISIT
- 9.2 Adoption du budget 2025 - RISIT
- 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE**
- 11.1 Adoption du Rapport d’ingénierie préliminaire – Mise aux normes du poste de production et distribution d’eau potable
- 12. VOIRIE**
- 12.1 Nouveau cellulaire pour l’inspecteur municipal
- 12.2 Démantèlement d’une dame de castor au 527 chemin des Pins (ajouté)
- 13. LOISIRS ET CULTURE**
- 13.1 Demande d'aide financière - Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec
- 13.2 Soumission pour le déploiement luminaire – sentier écologique (ajouté)
- 14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ**
- 14.1 Résolution pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques
- 14.2 Critère d’évaluation – Soutien au milieu communautaire.
- 14.3 Déneigement 2024-2025 au 38 rue principale
- 14.4 Décoration de Noël pour la municipalité (ajouté)
- 15. AFFAIRES NOUVELLES**
- 16. CORRESPONDANCE**
- 16.1 Activités de services – RISIT
- 16.2 Photos de votre région
- 17. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE LE 9 DÉCEMBRE 2024**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

4.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public pour le moment.

7645-11-24

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **16 septembre 2024**;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **16 septembre 2024** tel que présenté.

7646-11-24

5.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **7 octobre 2024**;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **7 octobre 2024** tel que présenté.

7647-11-24

6.1 Comptes payés et à payer pour la période du 1er au 31 octobre 2024

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période du **1er au 31 octobre 2024** :

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**76 937,73 \$ + 95 032,41 \$**) pour un total de **171 970,14 \$**.

Il est aussi ajouté aux comptes à payer une facture pour les travaux du **1er au 30 octobre 2024**, au montant de **388 873,71 \$** pour le projet Centre communautaire, ce montant sera payé avec l'emprunt temporaire prévu à cet effet.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art 961)

Signé à Nédélec, 11 novembre 2024.

6.2 Présentation des comparatif du budget 2024

Les membres du conseil prennent connaissance de la présentation des comparatifs du budget 2024 se terminant au 30 septembre 2024.

7648-11-24

6.3 Adoption du comparatif budgétaire 2024

ATTENDU QUE les états financiers se terminant au 30 septembre 2024 démontrent que le budget 2024 tient la route;

ATTENDU QUE les membres sont satisfaits du déroulement financier en date du 30 septembre 2024 ;

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la présentation des états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2024 tel que présenté.

7.1 Rapport de la mairesse

9 octobre 2024 : Conseil de la MRCT

Projet financé par le FRR - Volet II

- Duhamel-Ouest - Chapiteau & foyer
- Notre-Dame-du-Nord - Réno aréna
- St-Bruno-de-Guigues - Décoration festive
- Témiscamingue - aménagement d'un parc
- Ville-Marie - Réno aréna

Nouveau règlement pour les chiens (entente Refuge) pour les municipalités participantes.

10 octobre 2024 - Rencontre du SUMI (sous comité de la MRCT)

15 octobre 2024 : Rencontre de chantier par vidéoconférence pour le centre communautaire.

16 octobre 2024 : Rencontre comité de vitalisation - FRR - Volet IV
- Projet pour Belleterre - (Salle d'entraînement et musculation)
- Projet Latulipe - abris des joueurs (annulé)
- Projet Nédélec - Mini-Putt (annulé) - (Le projet sera redéposé avec des petites modifications)

17 octobre 2024 : Réunion de travail - MRCT
1. Présentation de la planification stratégique de la SDT (axée sur la visibilité et le développement), nouveau positionnement des municipalités.
2. Complexe des eaux profondes : nouveau positionnement de la municipalité pour soutenir un projet territorial

29 octobre 2024 : Réunion du Comité sécurité publique CSP - (sous comité de la MRCT)

30 octobre 2024 : Évaluation des employés municipaux de la municipalité de Nédélec.

4 novembre 2024 : Rencontre avec Atkinsréalis - Présentation du rapport d'ingénierie préliminaire pour la mise aux normes du poste de production et de distribution d'eau potable.

7 novembre 2024 : Rencontre avec la Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue.
- Présentation des différents services offerts au Témiscamingue.

9 novembre 2024 : Réunion du budget de la MRCT
- Une augmentation est à prévoir pour les quotes-parts 2025. À confirmer.

7.2 Rapport des travaux publics

Quelques questions sont posées sur la clôture à neige installée au parc des aînés afin de protéger les nouvelles installations faites durant l'été 2024.

Un membre du conseil souligne le ménage fait dans la cours du garage municipal, très beau travail.

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

Une question est posée sur le le temps mis sur la demande de subvention fait au programme EPRNT.

7.4 Rapport de la directrice générale

Lise Dénoimé, DG fait un survol sur les dossiers en cours.

7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

Lise Dénoimé, dg informe les membres du conseil que tout se qui implique la structure pour le bâtiment est arrivée chez les sous-traitants du projet, que les matériaux seront apportés sur le site de la construction lorsqu'ils seront requis pour l'installation en temps et lieu. À suivre.

7.4.2 Suivi - Parc des Aînés

Lise Dénommmé, DG, informe les membres du conseil que le mini bloc sanitaire est hivernisé, et que l'inspecteur municipal est à la confection d'une armoire de rangement afin de placer l'équipement du ShuffleBoard, produits nettoyyants, etc..À suivre.

7.4.3 Suivi - Dépôt d'une demande d'aide financière au PAVL (Programme d'aide à la voirie locale)

Lise Dénommmé, dg informe les membres du conseil qu'après vérification auprès du ministère des Transports et mobilité durable du Québec (ci-après, appelé MTMDQ) la demande d'aide financière dans le programme aide à la voirie locale (ci-après, appelé PAVL) devait être présenté sur deux demandes respectives. Une deuxième demande a été placée et nous sommes dans l'attente d'une confirmation du MTMDQ qui devrait sortir en début décembre 2024 ou au plus tard en début de janvier 2025. À suivre.

7.4.4 Suivi - Projet Carte Postale

Une réponse de madame Josée Hamelin directrice de l'école "La Petite Ourse" que le projet ne pouvait pas avoir lieu sur un mur de l'école tel que suggéré par les membres du conseil. À revoir.

7.4.5 Suivi - Résultat de la demande de subvention au Fonds AgriEsprit de FAC

Le 24 octobre 2024, une réponse du Fonds AgriEsprit de FAC informait la municipalité que le projet "Cuisine au coeur d'une communauté unie" n'avait pas été retenu pour une aide financière au montant de 25 000 \$. À Suivre.

7.5 Rapport des Élus

Pierre Dénommmé, conseiller et représentant de la communauté dans le dossier intégration d'une art au nouveau centre communautaire informe les membres que le choix de l'artiste pour ce projet a été fait lors de la dernière rencontre du 21 octobre 2024.

Pierre Dénommmé, conseiller informe les membres du conseil que plusieurs bénévoles ont mis la main à la pâte pour une durée de 2 semaines en continue au Château Darveau. La peinture du rez-de-chaussé est à 75% terminée. Le sablage du plancher de bois franc a été fait, il reste la teinture et le vernissage à terminer. Il est aussi mentionné que peut-être selon l'avancement des travaux de plomberie et la cuisine de service qu'un 5 à 7 autofinancement soit présenté d'ici Noël. À suivre.

Linda Pomerleau, conseillère et membre de la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec informe les membres que le tirage du 50/50 est de retour. Ce tirage est un auto-financement pour l'achat des cadeaux de Noël qui sera offert aux enfants lors de la Fête de Noël 2024. À suivre.

7649-11-24

8.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le

conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour

la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Pierre Dénommé, et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à **19 h**

Calendrier séance ordinaire du conseil de 2025.

13 janvier 2025	10 février 2025
10 mars 2025	14 avril 2025
12 mai 2025	9 juin 2025
14 juillet 2025	11 août 2025
8 septembre 2025	1er octobre 2025
10 novembre 2025	8 décembre 2025

À noter les séances sont toute le 2e lundi du mois à moins que:

Octobre 2025 : étant donné les élections générales en 2025, la séance doit se tenir au plus tard le 3 octobre - la séance est devancée au mercredi 1er octobre 2025, puisque la fermeture des mises en candidatures se termine le vendredi 3 octobre 2025.

7650-11-24

8.2 Emploi Été Canada 2025

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de faire demande d'une subvention auprès d'Emploi été Canada pour l'été 2025. La municipalité fera demande pour 2 employés cet été, un employé pour "Entretien des espaces verts", un employé "Coordinateur des activités saisonnières". Le poste est pour une durée de 8 semaines à 32-35/heures semaines à un taux horaire de 16.75\$/h pour chaque poste. À suivre.

7651-11-24

8.3 Offre de services professionnelle - Daniel Tétreault, CPA Inc.

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels présentée par Daniel Tétreault, CPA pour fait l'audit des états financiers pour l'année 2024 de la municipalité de Nédélec. Les coûts pour l'audit des états financiers pour l'année 2024 au montant de 9 900\$ taxes en sus.

Il est aussi résolu que Daniel Tétreault, CPA inc. soit engagé pour faire la vérification et l'audit de la TECQ 2019-2023 au montant de 2 475 \$ taxes en sus.

8.4 Avis de motion - Règlement No 272 - Régie interne des séances du conseil

Monsieur Yves Bourassa, par la présente :

Donne avis de motion, que le règlement No 272 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Nédélec sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

7652-11-24

8.4.1 Dépôt de projet de règlement No 272 - Régie interne des séances du conseil

Monsieur Yves Bourassa, par la présente :

Dépose le projet du règlement No 272 intitulé régie interne des séances du conseil de la municipalité de Nédélec.

7653-11-24

8.5 Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, violence et d'incivilité au travail

Il est proposé par Pierre Dénommé, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la Politique # 2.1 intitulé Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, violence et d'incivilité au travail tel que présenté, et annexée au présent procès-verbal.

7654-11-24

8.6 Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT qu'un organisme reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte peut déroger à l'obligation d'utiliser le français de façon exemplaire lorsque, conformément à la Charte, il utilise la langue que sa reconnaissance lui permet d'utiliser;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Yves Bourassa et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'ADOPTER la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Nédélec jointe en Annexe "A" (ci-après appelé la « Directive »);

Que la Directive de la municipalité de Nédélec remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la municipalité ;
- révisée au moins tous les cinq ans.

7655-11-24

8.7 Soumission - Nouveaux courriels sur Exchange - Logitem (ajouté)

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission présentée par Hamster -Services Logitem Inc. pour faire le transfert des courriels vers un domaine plus sécuritaire. Le montant pour faire ce transfert est de 2 087 \$ taxes en sus.

9.1 Présentation Budget 2025 - RISIT

Les membres du conseil prennent connaissance du budget 2025 présenté par la Régie Intermunicipale de la Sécurité Incendie du Témiscamingue (RISIT).

Les membres du conseil constatent l'augmentation des quotes-parts de la municipalité pour l'année 2025.

7656-11-24

9.2 Adoption du budget 2025 - RISIT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Notre-Dame-du-Nord, Nédélec et Guérin ont décidé d'adhérer à cette entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a reçu le décret ministériel pour l'ajout de ces municipalités le 24 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2025 a été préparé en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie intermunicipale de la sécurité incendie doit dresser ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé Michel Ayotte, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents, que le budget de l'année 2025 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT), soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7657-11-24

11.1 Adoption du Rapport d'ingénierie préliminaire - Mise aux normes du poste de production et distribution d'eau potable

ATTENDU QUE AtkinsRéalis firme d'ingénieurs nous a présenté le "Rapport

d'ingénierie préliminaire sur "Mise aux normes du poste de production et de distribution d'eau potable" sur le territoire de Nédélec ;

ATTENDU QUE les conseillers ont pris connaissance dudit rapport ;

ATTENDU QUE monsieur Jacques St-Arnault, ingénieur est venu présenter ledit rapport en personne aux membres du conseil ;

ATTENDU QUE monsieur Yves Marcoux technicien en eau pour la municipalité a répondu aux questionnements que ledit rapport a pu soulever ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents que ledit rapport (No 67705-0000-41ER-0004_A) soit adopté tel que présenté et envoyé à monsieur Jean Claude Dorvil, ingénieur au dossier au MAMH pour révision et acceptation de leur part s'il y a lieu.

7658-11-24

12.1 Remplacement cellulaire pour l'inspecteur municipal

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de faire le remplacement du cellulaire pour l'inspecteur municipal au coût de 325.91 taxes en sus une seule fois, plus le forfait mensuel de 41,50\$ taxes en sus pour un contrat de 36 mois (3 ans).

7659-11-24

12.2 Démantèlement - barrage de castor au 527 chemin des Pins

ATTENDU QUE dans la semaine du 4 au 8 novembre 2024, la municipalité a dû faire le démantèlement d'un barrage de castor d'urgence sur la propriété du 527 chemin des Pins;

ATTENDU QUE le barrage de castor crée des désagréments qui nuisent à la sécurité publique ainsi qu'à la circulation des eaux sur les terrains avoisinants;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé au propriétaire la permission de passage sur sa propriété pour permettre au démantèlement du barrage de castor ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé la permission au propriétaire de prendre aussi en charge le piégeage des castors ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage a payer les frais que ces travaux peuvent engendrer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver le démantèlement du barrage de castor situé au 527 chemin des Pins.

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse ainsi que Lise Dénomme, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier

7660-11-24

13.1 Demande d'aide financière - Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de participer à la demande d'aide financière présentée par la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec (ci-après appelé TCVCN) pour la journée Fête de Noël à Nédélec. Une participation de 1 200\$ sera accordée du poste budgétaire 02-70170-493 Activités loisirs et culturelles pour l'année en cours.

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec a été en appels d'offres sur invitation pour le déploiement de vingt luminaires, et l'installation d'une pompe fontaine flottante sur l'étang situé dans le sentier écologique de la municipalité de Nédélec ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission pour la réalisation du projet "Illumination et installation d'une pompe/fontaine flottante dans le sentier écologique de la municipalité de Nédélec"

ATTENDU QUE la soumission la plus basse et conforme est présentée par Les Installations électriques Gadi. Inc., signée par monsieur Stéphane Gagnon, au montant de 23 192 \$ taxes en sus ;

ATTENDU QUE la soumission comprend le déploiement du fil électrique, 20 bollards, illumination de 2 lumières sur poteau, et l'alimentation électrique pour la pompe/fontaine flottante pour l'étang situé dans le sentier écologique ;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'octroyer le contrat à la compagnie Les Installations électriques Gadi Inc.9, au montant de 23 192 \$ taxes en sus, étant la soumission la plus basse reçue dans ce dossier.

Il est aussi résolu que madame Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé, DG soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

Attendu que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

Il est proposé qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, les membres du conseil de la municipalité de Nédélec reconnaissent officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

14.2 Critère d'évaluation - Soutien au milieu communautaire

Les membres prennent connaissance de la fiche d'évaluation intitulée "Aide à la décision pour demande de soutien aux organismes communautaires" présenté par monsieur Pierre Dénomme et madame Linda Pomerleau, les deux membres attirés à la confection de cette fiche d'évaluation.

Il est convenu que la fiche d'évaluation sera utilisée lorsque la municipalité recevra une demande des organismes qui sont sur le territoire de Nédélec. À suivre.

7663-11-24

14.3 Déneigement 2024-2025 au 38 rue principale

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité que la municipalité soit responsable de faire le déneigement 2024-2025 du stationnement au 38 rue Principale de Nédélec.

7664-11-24

14.4 Décoration de Noël pour la municipalité

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents qu'une allocation de budget de 250 \$ soit autorisée afin de faire l'achat de quelques lumières et décorations extérieures pour décorer le bureau municipal.

16.1 Activités de services - RISIT

Les membres du conseil prennent connaissance du calendrier des sorties que la RISIT a fait durant la période du 18 septembre au 22 octobre 2024.

16.2 Photos de votre région

Les membres du conseil prennent connaissance des photos des attraits touristiques de la municipalité qui ont été envoyées à l'infolettre de la Fédération québécoise des municipalités afin de promouvoir les ajouts faits dans les dernières années.

17.1 Prochaine séance ordinaire le 9 décembre 2024

7665-11-24

19.1 Levée de la séance

La séance ordinaire est levée à 21h26, et est proposé par Yves Bourassa.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.